

TRI d'ANNECY



Identifiant du TRI FRD_TRI_Annecy
Région(s) Rhône-Alpes
Département(s) Haute-Savoie (74)

Liste des contributions des parties prenantes

Mairie d'Annecy-le-Vieux	Inquiétude par rapport au scénario de crue millénale et ses répercussions en termes de contentieux dans le domaine de l'aménagement. Demande une participation active des collectivités à la SLGRI
Mairie de Sillingy	Veiller à la cohérence des cartes avec les PPR.
ERDF	- qualité des données mises à la disposition d'ERDF : format SIG pour réutiliser les données - exploitation des données par ERDF : étude d'impact des inondations sur les installations, L'agence Maîtrise d'Ouvrage ERDF Alpes intégrera cette information dans ses schémas directeurs d'évolution du réseau HTA, afin de profiter de toute opportunité d'évolution du réseau pour le sécuriser au sens du risque inondation.
Communauté de Communes de la Vallée de Thônes	Constate que la CCVT ne fait pas partie du TRI et ne pourra pas de ce fait être impliquée dans les stratégies locales du fait d'une solidarité amont-aval par rapport au TRI d'Annecy.
Argonay	Partage l'avis de la Communauté de l'agglomération d'Annecy. Souhaite une prudence particulière sur la communication que l'on fera autour du risque millénal qui pourrait être mal interprété par le grand public.
Communauté d'Agglomération d'Annecy	L'identification des enjeux peut être utilement complétée. Demande l'assurance que la Q1000 ne servira qu'à travailler sur la gestion de crise et souhaite connaître les modalités de ce travail, le partage des tâches entre l'Etat et les collectivités. Propose qu'une représentation graphique différencie les données qui serviront à l'aménagement et celles qui serviront à la gestion de crise. Demande l'assurance que les hypothèses utilisées pour le scénario moyen sont les mêmes que pour l'élaboration des PPR.
Chavanod	pas de remarque particulière
DAUSSAULT	Situé sur Argonay, le site de production n'est pas implanté dans une zone à risque.
Mairie de Saint-Jorioz	Scénario extrême : remontée des eaux au-delà de la piste cyclable et de la RD1508 qui constituent des digues à la remontée des eaux. Demande de modification de la carte.
Mairie de Sevrier	Limites du lit mineur du lac pas correctes : elles englobent des terrains riverains du lac et non la berge. Scénario fréquent : la hauteur d'eau sur les terrains inondés est de 0 à 50cm et non de 0,5 à 1m. Scénario moyen : inondations sans rapport avec le lac ni un ruisseau. Les Avollions, la carte prend en compte un espace situé à l'arrière de la voie verte qui constitue un barrage naturel de plus de 2m de hauteur. A l'embouchure du ruisseau de la Planche, la hauteur de 1 à 2m semble trop importante. Scénario extrême : inondations de + de 2m sur près de 200m à l'intérieur des terres, ce qui est inconcevable compte tenu de la régulation des eaux du lac

SCOT bassin Annecien	<p>Prescription du SCOT en matière de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdire l'urbanisation sur une bande de 5m minimum des berges du lit mineur des cours d'eau permanents et temporaires selon la topographie - les communes réglementent le renforcement d'une gestion raisonnées des eaux pluviales qui favorise la limitation de l'imperméabilisation des sols et l'installation de systèmes de rétention/infiltration à la parcelle et/ou à l'échelle d'un bassin de collecte <p>Le SCOT définit que ce sont les communes et les EPCI qui doivent reporter la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme. Il faut donc consulter les communes et les EPCI du TRI</p>
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy	<p>Pas de remarques particulière sur les scénarios moyen et extrême par manque de données pour en juger. Scénario fréquent : cote 1,05 ou 447,22 mIGN69 approché en juin 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - A cette cote, il semble peu probable que la RD 1508 et la piscine dans le secteur des Marquisats soient inondées - surestimation de l'inondation à Saint-Jorioz (delta du Laudon, UCPA, sentier des roselières) et à Duingt (secteur jusqu'à la RD1508), ce qui n'a pas été recensé lors de la concertation relative au marnage <p>Ci-joint planches de secteurs proches des roselières et inondés pour une cote de 1,24.</p>
CCI de Haute-Savoie	<p>Nombre d'emplois concernés par le scénario fréquent sous-estimé et plus particulièrement les emplois liés au tourisme en bordure de lac.</p>
Chambre d'Agricultures & Territoires 73 - 74	<p>Pas d'observations particulières sur la cartographie. Remarques toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones agricoles sont des zones d'activités à part entière et non pas seulement des zones d'expansion de crues : plusieurs bâtiments agricoles ne sont pas identifiés sur les cartes de risques - affichage de zones urbaines non inondables contiguës à des zones agricoles inondables alors que les premières sont plus basses en altitude - souhait de poursuivre le partenariat pour l'élaboration du PGRI et les SLGRI pour prendre en compte les intérêts agricoles et continuer à développer cette activité économique en secteurs d'expansion de crue <p>Souhait que les mesures qui seront prises participent aussi à minimiser les impacts agricoles.</p>
Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Haute-Savoie	<p>Vulnérabilité des ouvrages de production d'eau destinée à la consommation humaine (forages de la C2A, d'AREA et de Doussard, puits de Meythet, Metz-Teesy, station de pompage de Saint-Jorioz) pour l'événement extrême à rappeler.</p>
Commune d'Annecy	<p>Pas de remarque particulière</p>

Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

En ce qui concerne les remarques concernant l'emprise des débordements du lac en crue fréquente, il s'agit peut-être d'une imprécision due à la topographie utilisée qui n'est pas un MNT LIDAR. Les délais impartis post-consultation n'ont pas permis de modifier ce point, mais lors de l'élaboration de la stratégie locale, cette cartographie pourra être corrigée en utilisant le LIDAR acquis en 2013 sur le secteur afin d'améliorer la finesse des résultats.

La CCVT pourra être impliquée dans la SLGRI au titre du BV du Fier et des conséquences à l'aval d'un événement se produisant à l'amont. Le périmètre de la SLGRI n'est pas limité à celui du TRI.

Concernant le secteur de Saint-Jorioz, dans le secteur indiqué dans la remarque de la commune, il ne s'agit pas des remontées des eaux du lac mais des débordements en Q1000 du Laudon

Les problématiques concernant les zones agricoles et les ouvrages de production d'eau destinée à la consommation humaine pourront être traitées pendant l'élaboration de la SLGRI.

Concernant la demande d'ERDF, réponse a été faite que l'on prenait bonne note de leur souhait de disposer de ces données sous un format SIG pour ensuite les exploiter. Nous leur transmettons ces données fin décembre, une fois les

remarques des parties prenantes prise en compte. Les études réalisées sur les impacts des inondations sur le réseau ERDF nous intéressent notamment pour les prendre en compte pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, pour l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité, et également dans le cadre des réflexions portant sur l'élaboration des stratégies locales sur chacun des TRI.

Pour les autres questions d'ordre plus général, merci de se reporter à la FAQ.